

Particuliers

Allocation versée en cas de décès d'un enfant

Une aide peut être attribuée aux parents d'un enfant présent au foyer qui décède avant ses 25 ans. Le montant de cette aide dépend du nombre d'enfants à charge et des ressources du foyer. Nous vous présentons la réglementation à connaître.

Qui est concerné par l'allocation versée en cas de décès d'un enfant ?

L'allocation est versée si le décès de l'enfant présent au foyer est intervenu :

- À partir de la 20^e semaine de grossesse
- Et avant son 25^e anniversaire.

De plus, le décès de l'enfant doit être survenu il y a **moins de 2 ans**.

L'allocation est versée à la personne ou au couple qui assumait, au moment du décès, la charge effective et permanente de l'enfant.

Comment faire une demande d'allocation versée en cas de décès d'un enfant ?

Cas général (Caf) Régime agricole (MSA)

Quel est le montant de l'allocation versée en cas de décès d'un enfant ?

Le montant de l'allocation dépend du nombre d'enfants à charge et des revenus des parents au moment du décès.

1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 enfants

À quel moment est versée l'allocation versée en cas de décès d'un enfant ?

La caisse verse l'allocation dans un délai de 15 jours, lorsqu'elle a obtenu toutes les informations nécessaires.

✓ À savoir

Le versement de certaines prestations familiales est maintenu après le décès de l'enfant, dans certaines conditions.

C'est le cas pour :

- > [La prime à la naissance \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2550\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2550)
(et
[l'allocation de base \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2552\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2552)
)
- > [La prime à l'adoption \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F13220\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F13220)
(et
[l'allocation de base \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F31430\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F31430)
)
- > [La prestation partagée d'éducation \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F32485\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F32485)
- > [L'allocation de rentrée scolaire \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1878\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1878)

Peut-on cumuler l'allocation versée en cas de décès d'un enfant avec une autre prestation ?

Vous ne pouvez pas cumuler l'allocation avec un capital décès versé par un organisme de Sécurité sociale (par exemple, la caisse d'assurance maladie). Si vous êtes dans cette situation, vous devez faire un choix.

Cas général (Caf) Régime agricole (MSA)

✔ À savoir

l'allocation versée en cas de décès d'un enfant n'est pas prise en compte pour l'attribution du :

- > [RSA \(revenu de solidarité active\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N19775) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N19775>)
- > De la [prime d'activité](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N31477) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N31477>)
- > Et de la [complémentaire santé solidaire](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F10027) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F10027>)

Questions - Réponses

- > [Enfant décédé à la naissance : peut-on percevoir des prestations familiales ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F32519) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F32519>)
- > [Qu'est-ce qu'un enfant à charge pour les prestations familiales ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F16947) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F16947>)

Et aussi...

- > [Allocations destinées aux familles](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N156) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N156>)
- > [Congé en cas de décès d'un enfant \(salarié du privé\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2278) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2278>)
- > [Congé en cas de décès d'un enfant \(fonction publique\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34545) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34545>)

Pour en savoir plus

- > [Tout comprendre sur l'allocation versée en cas de décès d'enfant](https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/accident-de-vie/l-allocation-versee-en-cas-de-deces-d-enfant) (<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/accident-de-vie/l-allocation-versee-en-cas-de-deces-d-enfant>)

Source : Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Où s'informer ?

- Si vous dépendez du régime général :

[Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/) (<http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/>)

- Si vous dépendez du régime agricole :

[Mutualité sociale agricole \(MSA\)](https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa) (<https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa>)

Comment faire si...

Un proche est décédé (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F16507>)

Services en ligne

- **Formulaire :**

[Demande d'allocation versée en cas de décès de l'enfant – 16 / 25 ans \(Caf\)](#)

(https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Aides_et_demarches/Mes-demarches/Formulaires/DECENF-CAP-DR2020_METRO.pdf)

Textes de référence



[Code de la Sécurité sociale : article L545-1](#)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006073189/LEGISCTA000041977472/#LEGISCTA000041977477)

]

Allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant



[Code de la Sécurité sociale : articles D545-1 à D545-8](#)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006073189/LEGISCTA000042804812/#LEGISCTA000042827709)

]



[LOI n° 2020-692 du 8 juin 2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant](#) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000041975981>)



[Décret n° 2020-1688 du 23 décembre 2020 relatif à la mise en place d'une allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant](#) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042739385>)



[Décret n°2020-1805 du 30 décembre 2020 relatif à la mise en place d'une allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon](#)

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042841038>)